



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

statut

Question écrite n° 74210

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification sur une éventuelle suppression de la carte professionnelle du guide-conférencier. En effet, des professionnels du tourisme sont inquiets. L'article 4 du projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises habilite le Gouvernement à prendre des ordonnances pour supprimer certains régimes d'autorisation préalable et les remplacer par des régimes déclaratifs. Les termes de l'habilitation prévue sont très larges et ne font pas mention des professions concernées mais les guides-conférenciers craignent que cela les concerne, via la suppression de leur carte professionnelle. Or cette carte est une garantie de compétence et de qualité pour des professionnels qui jouent un rôle essentiel dans la connaissance et la valorisation des patrimoines de tout le territoire et pas uniquement des sites prestigieux déjà bien fréquentés. Le tourisme et les emplois qu'il crée sont essentiels à notre économie et au rayonnement international de la France. Aussi, une concertation approfondie avec les guides-conférenciers serait nécessaire dans le cas où il serait envisagé de réformer leur profession. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement souhaite effectivement réformer la réglementation du guide-conférencier et lui indiquer dans ce cas sous quelles modalités il souhaite concerter les professionnels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Le Roch](#)

**Circonscription :** Morbihan (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74210

**Rubrique :** Professions libérales

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État et simplification

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État et simplification

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 février 2015](#), page 1051

**Question retirée le :** 24 février 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)